

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 32

Représentés : 3

Pour : 27

Contre : 8

Abstention : 0

**OBJET : Election des représentants de la commune au conseil d'administration du Collège des Ormeaux**

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

**Etaient présents** : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|                          |           |                   |
|--------------------------|-----------|-------------------|
| Mme Hajar BOUSADA        | pouvoir à | Mme Ninon PONCET  |
| M. Pierre-Henri CONSTANT | pouvoir à | M. Laurent VASTEL |
| Mme Malika ASSANTE       | pouvoir à | Mme Cécile COLLET |

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33 et R.2221-5,

Vu le Code de l'Education et notamment son article R421-14 relatif à la composition du conseil d'administration des collèges et lycées,


Considérant que le conseil d'administration du collège des Ormeaux comprend un membre titulaire et un membre suppléant représentant le conseil municipal,

Considérant le renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer le conseil d'administration du collège des Ormeaux,

Considérant que la désignation de ces représentants fait l'objet d'un vote uninominal à la majorité absolue,

DEL260414\_17

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le   
ID : 092-219200326-20260414-DEL260414\_17-DE

Après appel à candidature et vote à bulletin secret,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : de désigner représentants de la commune au sein du conseil d'administration du Collège des Ormeaux à la majorité absolue des suffrages exprimés :

| Titulaire              | Suppléant        |
|------------------------|------------------|
| Sophie DE QUATREBARBES | Yacine BENACHOUR |

**Article 2** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- La Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses
- M. le Président du Conseil départemental
- Le collège des Ormeaux

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire

La secrétaire de séance  
Ninon PONCET



Pauline LE FUR



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : 27/04/2026  
Publication/Affichage le : 28/04/2026  
Pour la Maire par délégation  
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

